

Il y a treize ans, le navire Erika sombrait au large des côtes bretonnes. Les conséquences de ce naufrage furent dévastatrices pour l'environnement : des milliers de tonnes de pétrole se sont déversées dans la mer créant une des pires marées noires jamais connues en France. Cette semaine, le groupe Total a été jugé responsable de cette catastrophe. Explications.

Sur cette photo, tu peux voir une jeune femme décoller des plaques de mazout à l'aide d'un râteau, le 26 décembre 1999, sur une plage du Pouliguen (Loire-Atlantique). Ces plaques de pétroles proviennent de l'Erika qui s'est échouée la veille au large des côtes françaises. (© Photo AFP)



Pourquoi en parle-t-on ?

Parce que la justice a condamné le groupe Total à dédommager les victimes de la marée noire causée par le naufrage de l'Erika en 1999. Cela signifie que Total est reconnu responsable de cette catastrophe tout comme les propriétaires du bateau.

C'est qui, l'Erika ?

C'est le nom donné à un navire construit au Japon, dans les années 1970. En 1999, Total (principal groupe pétrolier français qui exploite et vend du pétrole) décide d'arrêter ce bateau, pour transporter du pétrole. L'Erika devait transporter plus de 30 000 tonnes de pétrole de Dunkerque en France jusqu'à Livourne en Italie, mais il n'est jamais arrivé dans cette ville.

Que s'est-il passé le 12 décembre 1999 ?

Le navire Erika est parti de Dunkerque le 8 décembre 1999. La météo est très mauvaise : il y a beaucoup de vent, des creux de 4 mètres et peu de visibilité. Quatre jours après le départ, une tempête se déchaîne alors que le navire est au large de la Bretagne. Après avoir changé de cap, le navire se fissure et fait naufrage. Les 26 membres de l'équipage sont tous secourus. Mais le bateau se coupe en deux et s'enfonce dans l'océan.

Quelles ont été les conséquences de ce naufrage ?

Plus de 20 000 tonnes de mazout se sont répandues dans l'océan. L'immense nappe de pétrole a échoué sur les côtes françaises, du Finistère à la Charente-Maritime, sur 400 kilomètres. On parle de marée noire et de pollution, parce que des centaines de kilomètres de plages ont été souillées, 150 000 oiseaux ont été mazoutés (recouverts de pétrole). Ce qui a nécessité beaucoup d'argent et de temps pour les nettoyer.

Pourquoi y a-t-il eu un procès ?

L'enquête a montré que ce naufrage n'était pas dû à la fatalité. Des erreurs auraient été commises. En effet, l'Erika était un navire en mauvais état. De plus, pourquoi a-t-il quitté le port de Dunkerque, alors que les conditions météo étaient si mauvaises ? Le procès devait déterminer le responsable de la catastrophe. Parmi les accusés figuraient le capitaine, le propriétaire de l'Erika mais aussi les dirigeants de Total qui avaient loué ce navire.

Quel est le résultat de ce procès ?

Cette semaine, la justice a confirmé la condamnation de Total. Cela signifie que le groupe pétrolier est jugé coupable du naufrage. Les dirigeants du groupe sont accusés d'avoir voulu économiser de l'argent en louant à bas prix un navire en mauvais état. Les propriétaires du navire ont également été condamnés. Tout comme Total, ils devront payer une amende pour indemniser les villes, les régions et les départements touchés par la marée noire.